

Jurisprudence / 3. Droit pénal primaire / 3.1 Accent sur la partie générale

Nr. 71 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 30 septembre 2008 dans la cause CFMJ contre X., Y. et Procureur général du canton de Genève – [6B_381/2008](#)

Art. 81 al. 1 ch. 7, 95 let. a LTF; art. 69 al. 2, 97 al. 1, 333 al. 6 let. b CP; art. 83 aDPA; art. 56–57 LMJ; recours en matière pénale de l'administration fédérale, prescription de l'action pénale, destruction de machines à sous.

Dans les causes soumises au droit pénal administratif, l'administration fédérale concernée a qualité pour recourir devant le Tribunal fédéral (c. 1.2) et peut...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ⇨

Acheter ⇨

Login